



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 104 de l'ordre du jour

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale

Note du Secrétariat*

Additif

Résumé des auditions informelles des représentants du secteur privé (New York, 28 octobre 2003)

Résumé

En préparation du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (New York, 29-30 octobre 2003), l'Assemblée générale a organisé des auditions et un dialogue avec les représentants d'entités du secteur privé dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et/ou partenaires au processus de financement du développement. Cette rencontre, présidée par Julian R. Hunte (Sainte-Lucie), Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 octobre 2003. Elle avait pour thème général l'application du Consensus de Monterrey du point de vue du secteur privé – questions critiques, exemples de réussite et prochaines étapes. Elle s'est articulée en trois réunions-débats consacrées aux thèmes suivants : a) renforcer l'efficacité des couplages secteur privé-secteur public dans l'application du Consensus de Monterrey; b) prendre des initiatives concrètes pour mobiliser les capitaux privés au profit de l'application du Consensus

* La présente note a été établie par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en consultation avec le Comité directeur des entreprises partenaires au financement du développement.



de Monterrey; et c) améliorer la cohérence du processus général d'application du Consensus de Monterrey. Chaque réunion-débat s'est déroulée selon un schéma identique – remarques liminaires de l'animateur, exposés des représentants du secteur privé, discussions avec les délégués à l'Assemblée générale et questions de l'auditoire. Les points saillants des débats sont résumés ci-après.

1. Le Président de la réunion, Julian R. Hunte (Sainte-Lucie), Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à l'ensemble des orateurs et des participants. Dans ses remarques liminaires, il s'est félicité du vif intérêt suscité par le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il a appelé l'attention sur le rôle majeur des acteurs non étatiques, en particulier des entités du secteur privé, dans l'application du Consensus de Monterrey. Il a ensuite passé en revue l'organisation des travaux et les thèmes à l'ordre du jour et a souhaité que les discussions soient franches et ouvertes.

Première réunion-débat : Renforcer l'efficacité des couplages secteur privé-secteur public dans l'application du Consensus de Monterrey

2. L'animatrice de la réunion-débat, Maria Livanos Cattai, Secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale (CCI), a ouvert la séance et présenté les orateurs. Elle a d'abord décrit un projet en cours, lancé par la CCI en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont l'objet est d'aider les pays les moins avancés à attirer des flux financiers à travers la publication de guides destinés aux investisseurs. Des guides d'investissement sont déjà disponibles pour le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique, le Népal et l'Ouganda. Leur objectif est de permettre aux pays concernés d'attirer des capitaux. Ils ont été établis sur la base d'enquêtes auprès des investisseurs locaux et internationaux et des gouvernements des pays bénéficiaires. Ils indiquent les besoins et les contraintes pesant sur l'activité économique et constituent par ailleurs une source d'information objective pour les investisseurs.

Exposés

3. Maggie Kigozi, Directrice générale de l'Autorité ougandaise de l'investissement, a fait état des progrès accomplis par l'Ouganda dans la création d'un environnement propice à l'investissement étranger. Elle a fait remarquer que les conditions requises pour attirer l'investissement étranger direct étaient à peu près les mêmes que celles qui pouvaient encourager l'investissement intérieur et les entreprises nationales – à savoir un cadre juridique et réglementaire approprié et applicable, la primauté du droit, la transparence, des politiques macroéconomiques rationnelles et la stabilité politique. Grâce à ses réformes l'Ouganda, qui occupait le cent soixante et unième rang mondial en termes d'investissement étranger au début des années 90, s'est hissé à la cinquante-huitième place du classement en 2002. Mme Kigozi a également insisté sur l'importance du guide CCI-CNUCED de l'investissement en Ouganda en tant que source d'information crédible pour les investisseurs étrangers potentiels.

4. Eduardo Montiel, Directeur de la Banco America Central et délégué de la présidence de ProNicaragua, l'Agence de promotion de l'investissement du Nicaragua, a évoqué la possibilité d'utiliser les réseaux gouvernements-investisseurs pour créer des environnements favorables aux entreprises. Il a préconisé des concertations plus étroites entre les secteurs privé et public. Avec l'appui du Gouvernement helvétique et dans le cadre de l'initiative du centre mondial

d'information, ProNicaragua mettait en place un site Web pour faciliter les échanges d'informations et le dialogue entre le Gouvernement et les investisseurs potentiels. Le Gouvernement et les investisseurs (tant nationaux qu'internationaux) pourraient ainsi faire connaître leurs initiatives et leurs propositions et avoir de précieux échanges avec leurs interlocuteurs.

5. Alhaji Bamanga Tukur, Président de la Table ronde des entreprises africaines, a souligné la nécessité d'encourager les partenariats entre les secteurs public et privé dans le but de créer des industries rurales viables en Afrique subsaharienne. Cette orientation cadrerait avec l'avantage comparatif des pays de la région, qui vivent essentiellement de leurs ressources agricoles et minérales. Les pouvoirs publics devraient adopter des politiques cohérentes pour encourager les acteurs locaux et internationaux à investir dans les industries de transformation des matières premières et favoriser de ce fait la production à valeur ajoutée pour l'exportation. Les donateurs et les investisseurs étrangers pourraient assurer la formation et renforcer les capacités nécessaires pour soutenir l'activité industrielle. Dans toute la mesure possible, les entreprises concernées emploieraient la main-d'oeuvre locale.

Discussion

6. Les interlocuteurs ont estimé qu'il fallait certes attirer l'investissement étranger direct, mais également retenir les capitaux d'origine nationale et les empêcher de quitter les pays en développement. Cela supposerait un climat propice à l'activité économique, c'est-à-dire des politiques et des réglementations stables et cohérentes, la primauté du droit et la transparence.

7. La nécessité de diriger l'investissement étranger vers les petites et moyennes entreprises (PME) et non pas simplement vers les grandes entreprises a également été soulignée. L'importance des PME comme source d'emplois et de richesses a été réitérée, et il a de nouveau été question des contraintes réglementaires et du manque de moyens financiers qui caractérisent le secteur dans de nombreux pays en développement. On a signalé à ce propos que les envois de fonds des travailleurs émigrés pouvaient dans certains cas financer des petites entreprises dans les pays d'origine.

Deuxième réunion-débat : Prendre des initiatives concrètes pour mobiliser les capitaux privés au profit de l'application du Consensus de Monterrey

8. L'animateur, Paul Underwood, Directeur général du Conseil des entreprises pour les Nations Unies, a ouvert la séance et présenté les orateurs.

Exposés

9. Frank Fernandez, Premier Vice-Président et économiste en chef de la Securities Industry Association, a parlé de la proposition des grandes institutions financières du secteur privé (représentant les investisseurs qui ont des créances sur les pays émergents), qui préconisent l'élaboration de modalités spécifiques pour les émissions d'obligations souveraines (clause d'action collective) et d'un code de conduite régissant les relations créancier-débiteur. Il a indiqué que les clauses d'action collective, établies en concertation avec les émetteurs, faciliteraient la

restructuration de la dette tout en renforçant les droits des créanciers. Le Brésil, le Mexique et l'Uruguay ont émis des obligations comportant de telles clauses – ce qui n'a pas eu d'effet sur les cours des titres en question. M. Fernandez a également fait le point sur l'élaboration du code volontaire de conduite qui définira les normes de conduite et les responsabilités des principaux acteurs des marchés financiers émergents. Il a demandé aux pays du Groupe des 20, qui envisagent eux aussi d'élaborer un code de conduite, de se concerter avec les principales institutions financières privées et de tenir compte de leurs propositions.

10. Dan Bond, Premier Vice-Président de l'Ambac Assurance Group, a souligné qu'il fallait répartir les risques entre les secteurs public et privé pour encourager les investisseurs à financer des projets d'infrastructures dans les pays en développement. Le secteur privé peut financer certains de ces projets; encore faut-il que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour que les investisseurs ne soient pas exposés à des risques inconsidérés. M. Bond a également souligné l'importance des marchés obligataires locaux et internationaux pour le financement des projets d'infrastructures. Les porteurs d'obligations ont un horizon plus lointain que les banquiers, ce qui convient parfaitement à des projets d'infrastructure. Il a ensuite parlé du groupe de spécialistes des infrastructures composé de praticiens représentant les diverses entités privées et publiques concernées. Le groupe était chargé de promouvoir le partage des risques entre les secteurs public et privé et la levée des obstacles qui entravent le financement obligataire des projets d'infrastructure dans les pays en développement. Un forum de discussions a été créé sur l'Internet pour faciliter la communication entre les membres du groupe. M. Bond a encouragé les experts des pays en développement à y participer plus activement.

11. Charles Chaumin, Premier Vice-Président de Suez Environnement, a parlé de la question des véhicules d'investissement de capitaux privés dans les projets d'infrastructures. Il a cité l'exemple de Suez Environnement, qui participe à l'exploitation et à la gestion de services publics, notamment la distribution d'eau et l'assainissement, dans certains pays en développement. Détail important, Suez facilite la mobilisation du fort volume de capitaux dont le secteur a besoin en exploitant les installations et en fournissant les services aux usagers d'une manière qui garantit le retour sur investissement. M. Chaumin a toutefois précisé que le secteur privé ne pouvait pas prendre l'initiative de projets qui relevaient des prérogatives des États ni assumer des risques qu'il n'avait pas les moyens de gérer ou de réduire (y compris des risques macroéconomiques tels que les dévaluations). Face à ces problèmes, il a invité les institutions financières internationales à financer partiellement les projets publics, en tenant compte des besoins à très long terme des projets de distribution d'eau et d'assainissement dans la structure de leurs prêts. Il a également préconisé la révision des régimes d'assurances pour atténuer l'impact des évolutions macroéconomiques brutales (dont les dévaluations) sur les contrats.

12. Mai Flor, Directrice du développement des activités commerciales d'Ondeo Philippines, a parlé des enseignements tirés de la participation d'acteurs privés à la gestion du secteur de l'eau à Manille. Cette participation avait eu un certain nombre d'effets positifs (par exemple amélioration du taux de couverture et de la production d'eau), mais n'avait pas été exempte de problèmes (voir notamment les difficultés de Maynilad Water Services, le consortium Suez Environment-Benpres Corporation concessionnaire de la distribution de d'eau pour la partie ouest de l'agglomération

de Manille). Selon Mme Flor, ces difficultés tenaient aux conditions du contrat, qui faisait supporter à Maynilad 90 % du montant du service de la dette extérieure, et elles ont été aggravées par la dévaluation du peso en 1997, qui a contraint le concessionnaire à augmenter ses tarifs. La grande leçon de cette affaire, c'est que la participation du secteur privé à la prestation de services essentiels comme la distribution de l'eau pouvait présenter d'incontestables avantages, mais que sa mise en oeuvre et ses conditions devaient être soigneusement pensées. Les institutions financières internationales pourraient également contribuer à régler la question de l'exposition au risque de dévaluation, par exemple en acceptant qu'une partie des prêts soit libellée en monnaie locale.

Discussion

13. Il a été signalé que le financement des donateurs pour le renforcement des capacités (à travers, par exemple, la création d'institutions et de structures pour soutenir les marchés de capitaux locaux) ou pour le lancement de projets pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'investissement privé en direction des pays en développement.

14. Des intervenants ont déploré que certains pays moins avancés n'eussent pas réussi à attirer suffisamment d'investissements étrangers en dépit de politiques et d'un environnement favorables aux entreprises. On a mentionné à cet égard que les pays devaient faire un effort de relations publiques pour informer les investisseurs de la situation de leur économie et mettre en place les institutions nécessaires pour attirer les capitaux (par exemple des agences de promotion de l'investissement). La nécessité d'être noté par les agences de notation internationales et de créer des agences de notation locales pour que l'investisseur soit mieux informé a également été soulignée.

15. La question du financement des infrastructures a soulevé des interrogations quant à la protection des investisseurs et créanciers étrangers contre le risque de dévaluation majeure. L'Overseas Private Investment Corporation du Gouvernement des États-Unis a récemment offert cette protection à travers une facilité de trésorerie qui permet de financer des projets en devises si les obligations au titre du service de la dette ne peuvent être honorées pour cause de dévaluation majeure. Le Brésil a utilisé le dispositif pour financer la construction de la centrale hydroélectrique de Tiete. La facilité pouvait également être utilisée si les prix à la production (par exemple de l'électricité) suivaient le taux d'inflation interne, et devait donner les meilleurs résultats dans les pays où les prix et les taux de change étaient relativement souples. Les créanciers de la facilité ne devaient pas être exposés à des niveaux de risque élevés puisque, conformément à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, le coût de production corrigé du taux d'inflation permettrait à terme de rembourser la facilité. Restait à savoir ce qu'il convenait de faire pour que ce type de protection soit plus largement disponible.

Troisième réunion-débat : Renforcer la cohérence du processus général d'application du Consensus de Monterrey

16. L'animateur de la réunion, Rick Samans, Directeur chargé des questions globales au Forum économique mondial a ouvert la séance et présenté les orateurs. Dans ses remarques liminaires, il a signalé que la cohérence avait deux dimensions.

Premièrement, elle concernait l'intégration accrue des échanges, de l'aide et des flux financiers au service d'une croissance économique soutenue et du recul de la pauvreté. Deuxièmement, elle devait présider au renforcement de plus en plus indispensable des synergies et de la coopération des secteurs public et privé et de la société civile. Le multilatéralisme, tel qu'il était redéfini, incluait pratiquement toutes les parties prenantes.

Exposés

17. Parag Khanna, Conseiller du Forum économique mondial et chercheur invité de la Brookings Institution, a parlé de l'Initiative pour la gouvernance mondiale du Forum. Ce projet avait été conçu pour que la communauté internationale rende compte plus fidèlement de ses progrès vers la réalisation de certains objectifs importants qu'elle s'était elle-même fixés, et notamment du degré d'effort et de coopération déployé à cet effet par les principaux acteurs : gouvernements, organisations internationales, entreprises et société civile. Dans ses rapports annuels, l'Initiative indiquerait le chemin parcouru par la communauté internationale vers la réalisation des objectifs spécifiques figurant dans la Déclaration du Millénaire ou définis dans le cadre d'autres engagements souscrits au cours des dernières décennies, puis évaluerait l'effort de coopération des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et du secteur privé dans ce domaine. M. Khanna a signalé que, selon les premières indications, les grands acteurs mondiaux ne consacraient qu'une très petite partie de leurs ressources à la réalisation de ces objectifs. Il a également souligné que, s'il appartenait au premier chef aux gouvernements d'honorer ces engagements, le secteur privé pouvait apporter des contributions substantielles à travers des initiatives qui prolongent et renforcent l'action des pouvoirs publics.

18. Hani Findakly, Vice-Président du Clinton Group, a évoqué la double question des créations d'emplois et de la réforme économique dans les pays en développement. La création d'emplois, principal défi économique de ces pays, était grandement entravée par la lenteur des réformes. Et comme le rythme des réformes était lui-même lié à des facteurs sociopolitiques, les responsables avaient la difficile tâche de trouver un moyen de sortir de l'impasse et de créer des emplois sur le court terme. M. Findakly a indiqué qu'une solution possible serait d'instaurer un environnement plus favorable à la petite entreprise en utilisant le capital-risque pour élargir l'accès des PME aux capitaux.

19. Marie Cavanaugh, Directrice générale (notation de la dette souveraine) de Standard & Poor's a dit que son agence attribuait des notations aux pays de l'Afrique subsaharienne afin de les aider à accéder aux marchés de capitaux internationaux. Elle a expliqué que Standard & Poor's, dans le cadre d'un projet parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), élargissait son système de notation de la dette souveraine dans la région. L'agence avait notamment attribué la note B+ à la dette à long terme du Ghana et prévoyait d'attribuer d'autres premières notations dans le cadre de ce programme. Comme partout ailleurs, ces notations de la dette souveraine devaient permettre une meilleure affectation de l'épargne et des investissements, réduire le risque lié à l'information, promouvoir la liquidité et l'ancrage des marchés financiers locaux, et montrer que les gouvernements entendaient traiter avec les créanciers dans un esprit d'ouverture et de transparence. Même si l'État souverain n'empruntait pas activement sur les marchés, la notation de la dette souveraine donnait un point de

repère qui pouvait faciliter l'emprunt non souverain et accroître les flux d'entrée de capitaux étrangers. Par leur action positive sur le développement des marchés financiers, les cotes de crédit contribuaient à retenir une épargne intérieure qui pouvait être tentée de quitter le territoire.

Discussion

20. À la suite d'une question demandant si l'inégalité dans la répartition des revenus était un critère dans la notation de la dette souveraine, il a été précisé que ce type d'indicateur ne figurait pas expressément parmi les critères utilisés pour la notation, mais qu'il pouvait influencer indirectement la note à travers d'autres indicateurs tels que les risques politiques et sociaux.

21. La nécessité de comprendre les aspects sociaux et culturels de la réforme a été soulignée. Les statuts juridiques et la gouvernance d'entreprise en général avaient des bases culturelles et historiques dont il fallait tenir compte dans le cadrage des politiques.

Conclusions

22. Un certain nombre de points importants ont été soulevés dans les exposés et lors des discussions entre les représentants du secteur privé et les autres acteurs présents. Les principales conclusions des représentants du secteur privé ont été les suivantes :

a) **Les besoins des entreprises locales et des investisseurs devraient retenir particulièrement l'attention. Il conviendrait en premier lieu de bien comprendre que la vitalité du secteur privé local est souvent une condition préalable pour attirer l'investissement étranger, étant donné que les investisseurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, recherchent les mêmes garanties – un cadre judiciaire et réglementaire approprié et applicable, la primauté du droit, la transparence, des politiques macroéconomiques rationnelles et la stabilité politique. De plus, s'il est important d'attirer les investissements étrangers directs, il est tout aussi primordial de prévenir la fuite des capitaux des pays en développement, et les décideurs doivent pour ce faire tenir compte des besoins et des préoccupations des investisseurs locaux;**

b) **Les petites et moyennes entreprises sont d'importantes sources d'emplois et de richesses; elles doivent bénéficier de politiques visant à atténuer leurs handicaps financiers et à leur dispenser la formation requise. Le rôle important que pouvait jouer le capital-risque dans ce domaine a été souligné. En outre, un représentant du secteur privé africain a préconisé des partenariats entre les secteurs public et privé dans le but de créer des industries viables en Afrique subsaharienne. Les pouvoirs publics devraient adopter des politiques cohérentes et les donateurs pourraient assurer la formation et le renforcement des capacités requis pour soutenir l'activité industrielle;**

c) **Il faut mettre en place des mécanismes qui favorisent la concertation entre le secteur public et le secteur privé aux niveaux national et international, en tirant parti des moyens technologiques et de l'Internet. Au niveau national, les réseaux gouvernements-investisseurs peuvent grandement renforcer la confiance des investisseurs. Au niveau international, les secteurs public et privé**

devraient se concerter et collaborer dans un certain nombre de domaines, notamment dans le cadre de l'élaboration des mécanismes de restructuration de la dette souveraine et de la facilitation du partage des risques entre secteurs public et privé pour encourager le financement des projets d'infrastructures sur les marchés de capitaux;

d) La participation du secteur privé à l'exploitation et à la gestion de services essentiels tels que la distribution de l'eau peut donner de bons résultats, mais elle doit être pensée et mise en oeuvre avec le plus grand soin pour que ces résultats soient durables. Ce point est primordial compte tenu de la portée sociale de ces services et de la nécessité d'éviter des effets indésirables tels que les fortes hausses de tarifs. De plus, les institutions financières internationales peuvent soutenir cette participation de diverses manières, y compris par exemple en envisageant pour les opérateurs privés des régimes d'assurance qui atténuent l'impact des évolutions macroéconomiques brutales (dont les dévaluations) sur les contrats;

e) La notation des agences de notation internationales et locales est un atout pour les pays qui souhaitent augmenter la participation des investisseurs privés à l'économie nationale. Les notations peuvent renforcer la confiance des investisseurs, accroître la crédibilité des responsables politiques, promouvoir le développement des marchés financiers. Elles peuvent par ailleurs attirer l'attention des investisseurs étrangers sur des pays qui n'étaient pas dans leur champ de mire. Cependant, pour mobiliser véritablement les investissements, la notation doit aller de pair avec une amélioration des conditions générales et une plus grande transparence. De plus, les agences de notation ne peuvent intervenir que si elles disposent en temps utile de données économiques et financières fiables;

f) Les interlocuteurs du secteur privé partenaires au processus de financement du développement ont souligné la nécessité de définir des plans d'action concrets dans deux domaines. Premièrement, ils ont préconisé l'élaboration d'un processus de coordination permanente entre les secteurs public et privé dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey. Ils ont recommandé que l'on constitue une base de données des principaux responsables de l'application du Consensus de Monterrey dans les gouvernements et le secteur privé et que ces experts forment des groupes de travail multipartites qui examineraient des obstacles spécifiques à l'investissement; ils ont en outre préconisé la convocation de réunions régionales et nationales pour définir et mettre en oeuvre des plans d'action spécifiques ainsi que la présentation de rapports d'activité par toutes les parties prenantes aux réunions de haut niveau organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, ils ont préconisé la mise au point et la diffusion de mécanismes et d'outils spécifiques pour mobiliser des capitaux privés destinés au développement. Seraient concernés plusieurs projets élaborés par des représentants du secteur privé et que les gouvernements des pays en développement pourraient adopter et exécuter. Les interlocuteurs ont demandé aux gouvernements de les aider à concevoir d'autres outils et mécanismes qui pourraient concourir à l'application du Consensus de Monterrey.